

Le CRA : un facilitateur de la reprise d'entreprise

www.moselledeveloppement-leblog.com/2016/10/le-cra-un-facilitateur-de-la-reprise-d-entreprise.html



CEDANTS & REPRENEURS D'AFFAIRES

Le CRA (Cédants et Repreneurs d'Affaires) existe depuis 1985 en France et depuis 1997 en Moselle. L'organisme soutient les projets de cession et reprise d'entreprises et accompagne les cédants et repreneurs. Depuis 30 ans, le CRA a soutenu **13 000 affaires représentant 23 milliards d'euros de CA et 180 000 salariés**. Moselle Développement a rencontré les deux délégués lorrains.

Les délégués du CRA sont tous des dirigeants expérimentés. Pour la Lorraine, **Jacques Naquet et Jean-Bernard Masson** sont respectivement issus de Charbonnages de France et de la grande distribution. Ils consacrent beaucoup de leur temps libre à œuvrer dans la reprise d'entreprise, et ceci bénévolement. Leur cible concerne les entreprises dont le chiffre d'affaires se situe entre 500 000 et 5 Millions d'euros. « *Nous ne gérons pas les entreprises en difficulté mais uniquement celles qui sont à reprendre et nous prenons le temps de les sélectionner, tout comme les repreneurs* » indique Jean-Bernard Masson. « *Ils doivent, par exemple, être en capacité d'apporter environ 30 % de la valeur de l'entreprise à reprendre. Nous avons un rôle de facilitateur, et travaillons en partenariat avec les spécialistes qui peuvent intervenir dans une opération de reprise, comme les avocats, notaires, banquiers et experts-comptables* ».

Le CRA a actuellement un portefeuille de 600 affaires (P.M.E.) à vendre et 1 250 repreneurs d'entreprises pour toute la France. Mais malheureusement l'activité est en baisse et c'est là tout le paradoxe. En effet, beaucoup

d'entreprises sont à vendre, mais le CRA n'en a pas forcément connaissance et ne peut donc pas les accompagner ; de plus beaucoup d'entreprises disparaissent lorsque le dirigeant décide de prendre sa retraite.

Les services du CRA sont multiples et axés sur la réussite des projets des repreneurs et des cédants ; ils représentent une aide précieuse et très complète pour les candidats à la cession d'entreprise :

- **Mise à disposition de leur fichier de repreneurs**
- **Possibilité de formation à la transmission d'entreprise, reconnue au niveau national**
- **Analyse de l'entreprise à reprendre, afin de mieux présenter ses atouts**
- **Préparation de l'entreprise à la transmission**
- **Aide à la gestion du patrimoine de l'entreprise à reprendre.**

Les principales caractéristiques du CRA sont : la confidentialité des opérations, la compétence des acteurs et la richesse des actions offertes (formation, groupes de repreneurs, accès à un réseau spécialisé et dense). Tous ces services sont mis à la disposition des adhérents qui se sont acquittés d'une cotisation (entre 480 et 1 600 euros selon la type d'adhésion).

La première préoccupation du chef d'entreprise qui cède son entreprise n'est pas le prix, comme on pourrait l'imaginer mais la reprise du personnel, comme nous l'explique Jacques Naquet. C'est aussi la principale préoccupation du CRA, qui va tout mettre en œuvre pour que l'entreprise reste dans la région d'origine.

Le CRA dispose aussi d'un partenariat avec le Bénélux et ses réseaux professionnels. Par ailleurs, il organise des réunions d'information sur la transmission d'entreprise.

La prochaine aura lieu le 17 novembre au MEDEF.

Le site internet du CRA : www.cra-asso.org donne accès à toutes les affaires actuellement à reprendre.

Contact :

CRA LORRAINE – Délégation de Metz

cra.metz@cra-asso.org

Jean-Bernard Masson : 06 07 64 72 67

Jacques Naquet : 06 07 64 49 21